

Débit et relevé des cotes de crue - inondations de septembre 1852 du Doubs à Besançon
Archives des services des Ponts et Chaussées
(Archives départementales du Doubs)

Carton N° 345
Dossier N° 960
Liasse N° 2
Pièce N° Sa Crue

Indications Générales.

Le Doubs du mois de septembre 1852 a dépassé le niveau des plus hautes eaux connues, elle a atteint sa plus grande hauteur à Besançon dans la nuit du 18 au 19 7^h vers minuit.

Le débit maximum de la rivière est évalué à 2654 mètres cubes par seconde.

Les cotes bleues sont des points rapportés au niveau de la mer et appartenant à la surface des hautes eaux du mois de 7^h 1852; les cotes noires en regard des bleues sont les hauteurs du terrain à ces mêmes points rapportées aussi au niveau de la mer. Pour calculer ces hauteurs on a admis que le Couronnement du bajoyer du Sas de l'Ecluse St Paul contre le Chardonnet d'arrondissement de Besançon à 245^m.48 au-dessus du niveau de la mer. Cette cote est celle qui a été déduite par M^e l'Ingénieur en Chef Kornprobst des opérations faites par M. M. les officiers d'Etat Major pour la carte de France. Elle est de 4.72 plus faible que celle déduite par M^e l'Ingénieur en Chef Parandier des Nivellements faits pour la navigation.

Plantes sans
D'après 276
1852

Légende destinée à préciser une partie des points dont le niveau au dessus
de la mer est indiqué par des cotes noires ou bleues.

- 249.60 248.59 Couronnement à l'angle saillant de la culée aval du pont levis construit pour
le service de la navigation entre la rivière du Doubs et le rocher de la porte taillée
- 249.25 249.25 Repère (1852) gravi sur le pavement sud-est du mur formant Contre escarpé
à l'angle Nord du pont au bois de Rivotte.
- 248.85 249.49 Sur le cordon à l'angle saillant (côté aval) de la culée de gauche du pont de Bregille
- 248.48 248.48 Repère (1852) gravi contre le pavement extérieur du jambage de gauche de
la porte de Bregille, en descendant de la Ville.
- 248.19 245.48 Couronnement du bajoyer du Sas de l'Écluse St-Paul contre le Grand saut et l'Arrière
- 248.19 248.19 Repère (1852) gravi contre la façade (côté du Canal) du bâtiment du Moulin St-Paul.
- 248.40 248.40 Repère (1852) gravi contre le mur vertical (côté de la route) qui entoure le pont amont
d'aval de la culée de gauche du pont suspendu.

- 247-66 247-66 Sockle du jambage de gauche (côté de la ville) de la porte St Pierre ou des Chaperais, en descendant de - ville.
- 248-29 246-11 Entrados à la clef de la tête amont de la route reconstruit le ruisseau de la Moullière, partie comprise entre les deux usines.
- 247-60 246-06 Sur une pierre engagée sous le jambage de gauche en entrant, et formant seuil de la porte cochère (côté de la Rivière) de la maison n°2 de la rue Champrou.
- 247-28 245-69 Seuil en pierre de taille de la porte de l'escalier conduisant au bord du Doubs - depuis la cour de la maison n°6 de la rue Battant.
- 247-27 247-27 Trace des hautes camp sur le trottoir asphalté devant la maison n°1 de la rue des Boucheurs.
- 247-58 247-58 Repère (x 1852) gravé contre la façade de la maison n°12 de la rue de l'abreuvoir, à 0.68 au dessus du niveau du sol.
- 247-28 249-42 Sur le cordou du pont de la Magdelaine, au joignant de l'angle Nord du piedestal de la croix établie sur ce pont à 0.574 au dessous du socle de cette même croix.
- 247-28 241-12 Plus bas étage marqué que le point zéro de l'échelle gravée contre le parament amont de la pile de gauche du Pont de la Magdelaine.
- 250-07 Seuil de la porte centrale de l'Eglise St Magdelaine à 1.45 au dessous du socle général de l'édifice contre le jambage de gauche en entrant.
- 247-59 Au pied du mur de la façade de l'Eglise de la Magdelaine le long de la rue d'Ornans dans le prolongement de l'axe de la rue du pont Galliot à 2.45 au dessous du socle de cette façade.
- 246-84 Traces des hautes camp faitées dans la cave de la maison n°5-7 de la rue d'Ornans.
- 246-79 245-58 Sur le socle inférieur de la maison n°29 de la rue d'Ornans, à l'angle de cette maison au bas de la rue du pont Galliot.
- 246-55 246-55 Repère (x 1852) gravé contre le parament du mur de la maison n°18 de la rue Coiteaux.
- 246-45 246-10 Seuil de la porte cochère de la maison n°1 de la rue du Collège, joignant le jambage de droite, en entrant, à 0.44 au dessous du socle de cette maison.
- 246-55 246-55 Repère (x 1852) gravé contre le parament de la plate forme située devant l'abbaye (côté de la Rivière).
- 244-88 244-88 Seuil de la porte d'entrée de la chapelle située dans le jardin de l'hôpital St Jacques, à 0.40 au dessous du socle joignant le jambage de droite en entrant.
- 244-60 244-55 Repère (cote: 1852) gravé contre le parament du mur du rempart (côté de la rue du bas de Doustet) de la porte de Chamard.

- 244-82 244.60 Repère (ici 1852) gravi contre le parement du mur du rempart (côté du grand Charnois) à l'amont du pont en pierre établi sur le bassin de Charnois.
- 244-82 244.82 Repère (ici 1852) gravi contre le parement intérieur du parapet aval du pont en pierre établi sur le bassin de Charnois.
- 244.59 Seuil de la porte d'entrée du corps de garde de Charnois (la plus près de pont de pierre)
- 244.56 L'angle du mur de clôture de la Cour de l'ancien le plus rapproché du pont de Charnois, à 1.21 au dessous du socle de ce mur.
- 244.56 244.56 Repère (ici 1852) gravi contre le jambage en pierre de taille auquel est fixé le grillage en fer (côté du rempart) du jardin de la Préfecture.
- 246.89 Seuil de la porte centrale de la Préfecture, à 1.50 au dessous du socle de l'édifice joignant le jambage de droite en entrant.
- 244.55 244.65 Seuil en pierre de la Porte Notre Dame joignant le pont bois ainsi que le jambage de droite en toutant de la ville.
- 244.55 244.55 Repère (ici 1852) gravi contre le parement du socle de la porte Notre Dame, en toutant de la ville.
- 244.41 242.47 Plate-forme de l'Écluse du Moulin de Farragnon, près de la poterie amont entre le tab et le mur
- 244.02 244.02 Repère (- 1852) gravi contre le parement sous la Conde du mur de soutènement de la route en face de la maison n° 17 du Pont Farragnon.
- 245.75 245.82 Repère (- 1852) gravi contre le parement intérieur du parapet de la route à 2.50 environ du parement (côté de la ville) de la porte Malpas.
- 245.75 245.97 à l'extrémité du parapet de la route, à 5.00 (côté de Beaucoum) de la porte Malpas
- 249.29 La hauteur de la porte Belotte joignant le pont bois au pied de la poterie en droite en entrant à 0.60 au dessous du socle de la porte
- 266.49 Seuil de la porte principale de l'Église de St Jean, à 0.60 au dessous du socle de la porte gauche en entrant
- 247.06 247.88 Sur le seuil de l'Ancienne porte conduisant au Moulin de Rivotte qui a été détruit, à 0.50 au dessous de l'Oratoire à la Clef de la route de cette porte.
- 247.82 Sur le socle de la borne qui est à l'angle côté droit en entrant sur la place des Cadarmes à 0.50 au dessous de la porte conduisant de la rue de Bragille à la place des Cadarmes à 0.50 au dessous du jambage
- 248.91 Sur le coridon à l'angle saillant de l'extrémité antérieure du mur en retour d'aval de la porte de Bragille.